

NON À L'EXPULSION DE MARC BONHOMME

La solution d'expulsion du Coco donne comme motifs le « *dénigrement du parti et de ses dirigeants* », le *manque de respect des statuts du parti* », s'être attaqué à « *la réputation... d'un autre membre* » et un comportement qui « *constitue un frein au fonctionnement du parti dans l'Outaouais* ».

« *Dénigrement du parti et de ses dirigeants* » ?

Marc Bonhomme critique politiquement un certain dérapage du parti vers le social-libéralisme, ainsi que ses accrocs à la démocratie et il suggère des modifications; il ne dénigre pas les personnes mais exprime légitimement sa dissidence.



« *Manque de respect des statuts du parti* » ?

Formuler des critiques dans un esprit conforme à la lettre et à l'esprit des statuts voilà le reflet de la *Charte des droits et libertés* ; c'est plutôt le Coco qui semble d'éloigner des statuts de *Québec solidaire*.

Marc se serait attaqué à « la réputation... d'un autre membre » ?



Voilà plutôt un acte démocratique courageux que de dénoncer un agresseur qui s'est excusé sur le dos de sa victime.

Marc semblerait « constituer un frein au fonctionnement du parti dans l'Outaouais » ?

Le comité d'enquête donne crédit aux fausses allégations sans même avoir fait les vérifications d'usage auprès de l'accusé et de ceux et celles qui le soutiennent.

Face à ce déni de justice, nous exigeons **l'annulation des sanctions** contre Marc Bonhomme ainsi que des excuses immédiates. La déclaration de principe de *Québec solidaire* souligne que :

« Les solutions aux problèmes émergeront dans de nouveaux espaces de délibération et de participation où les citoyennes et citoyens pourront pleinement s'impliquer et détenir un réel pouvoir. »

Il en va de même à l'intérieur de notre parti qui doit être un modèle de la société future que nous voulons créer.

JOIGNEZ-VOUS À NOUS

Pour toute information,
ou pour donner votre appui

Écrivez à :

Comité Démocratie et participation Courriel :
notrecomite@yahoo.ca

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS QUÉBEC SOLIDAIRE



NON À L'EXPULSION DE MARC BONHOMME

*Pour toute information
ou pour donner votre appui*

Contactez :

*Comité Démocratie et
participation*

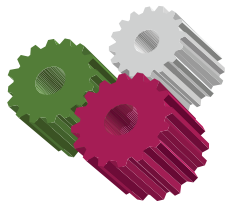
notrecomite@yahoo.ca

Démocratie participative dans Québec solidaire

Notre comité, *Démocratie et participation*, est préoccupé par de sérieux accrocs à la démocratie participative et aux statuts de **Québec solidaire**.



Un exemple en est le cas de **Marc Bonhomme**, militant de longue date de la gauche, qui a été suspendu par le Comité de coordination nationale (Coco) et fait face à une **décision d'expulsion**, en appel au Conseil national. Nous exigeons l'annulation de cette sanction injuste, irrégulière et contraire aux principes énoncés dans les statuts, proclamant la démocratie comme valeur fondatrice.

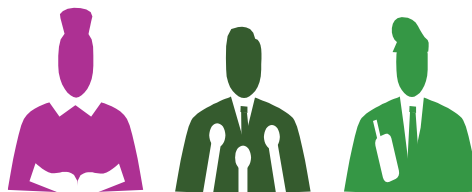


Marc Bonhomme, qui avait été responsable du comité plate-forme pour le congrès de fondation de l'UFP, a été privé de droit de parole à l'intérieur de **Québec solidaire** durant tout le processus d'adoption de la première plate-forme, élément décisif pour l'avenir de notre parti.

Les idées de notre camarade Marc Bonhomme - voir son site au : **www.marcbonhomme.com** - ne sont pas les seules à avoir été autoritairement écartées.

La Commission politique et les 200 membres des commissions thématiques ont aussi été censurés par le Coco, qui n'avait pourtant pas ce droit statutaire.

Ce processus apparaît comme une démocratie de façade n'ayant rien à voir avec la déclaration de principe de **Québec solidaire** qui affirme :



« *L'exercice démocratique doit être repensé pour encourager la participation des citoyennes et des citoyens, y compris les personnes plus exclues ou marginalisées, au choix de société (...)* Cette préoccupation devra aussi se refléter dans le fonctionnement de notre parti. »



PRINCIPES ET VALEURS DE NOTRE PARTI

L'article 2 des Statuts provisoires adoptés par le Congrès du 4 février 2006 affirme au titre des valeurs fondatrices que :

Québec solidaire « se veut un parti démocratique, qui favorise la prise de parole et l'influence réelle de ses membres » ...

qu'il « s'inspire des principes de démocratie participative ...

qu'il « est pluraliste, c'est-à-dire qu'il permet la participation et l'expression plurielle des personnes...des différents points de vue et sensibilités dans un esprit d'unité »...

qu'il favorise « la promotion de politiques qui visent l'exercice universel des droits ».

L'article 4 reconnaît le droit :
« *des membres ou délégués, selon le cas, (de) prendre part aux discussions et aux prises de décisions dans le cadre d'un processus démocratique ».*

Cet article « *reconnaît le droit à tout et à toute membre ... d'exprimer sa dissidence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti, dans la mesure où l'expression de ce droit s'inscrit dans une perspective respectueuse du processus démocratique, des principes fondamentaux et du programme du parti, tout en ne visant pas le seul dénigrement de la position majoritaire. »*

